

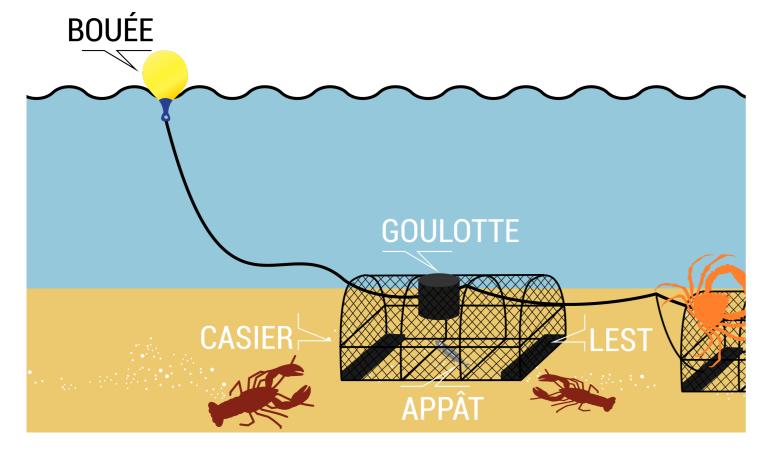


# LA PÊCHE AUX CASIERS

# **TECHNIQUE**

Les casiers ou nasses sont des cages lestées, placées sur le fond en filière. Les proies sont attirées par des appâts installés à l'intérieur. Afin de laisser rentrer l'animal, une ouverture dite "goulotte" est positionnée de telle sorte que celui-ci ne puisse ressortir facilement. Les marins-pêcheurs relèvent leurs casiers toutes les 24h minimum.

# CASIER À CRUSTACÉS



94 caseyeurs dans le 22 (licence crustacés)

### Espèces pêchées:

Araignées : 12 cm minimum
Étrilles : 6,5 cm minimum
Homards : 8,7 cm minimum
Langoustes : 11 cm minimum
Tourteaux : 13 cm minimum

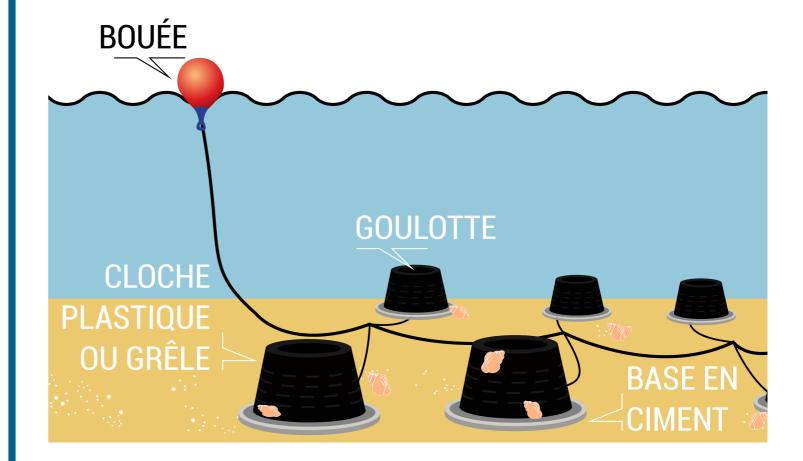
### Règlementation:

- Nombre de casiers limités par bateau
- Diamètre de la goulotte (14 cm min.)
- Zones autorisées
- Périodes de pêche : printemps/été de préférence mais possible toute l'année

# **EN +**: **RECCRU** (**RECrutement CRUstacés**)

L'objectif de ce programme est d'observer les premiers stades de croissance des grands crustacés (homard, araignée, langouste et tourteau) pour construire un indice de recrutement afin de proposer des prévisions sur l'évolution du stock à moyen terme et en tenir compte pour la gestion de la pêcherie. Ces observations seront réalisées grâce à des collecteurs immergés en mer, dans lesquels les jeunes larves s'établiront.

# **CASIER À BULOTS**



**42 bulotiers dans le 22** (licence bulots)

### Espèce pêchée:

• Bulots: 4,5 cm minimum

### Règlementation:

- Nombre de casiers limité par bateau
- Zones de pêche définies en Baie de Saint-Brieuc
- Périodes de pêche (ouverture et fermeture) fixées en fonction des zones de pêche

# **EN +**: PROSPECTION BULOTS

Les bulotiers costarmoricains souhaitent avoir une vision du stock de bulots en Baie de Saint-Brieuc, ainsi à partir de 2019, des campagnes en mer seront menées pour améliorer les connaissances sur l'espèce. Cela permettra une meilleure gestion de la ressource, déjà réglementée par des restrictions de zones et des périodes de pêche.

# **EN SAVOIR** +

Site internet CDPMEM 22: www.cdpmem22.fr